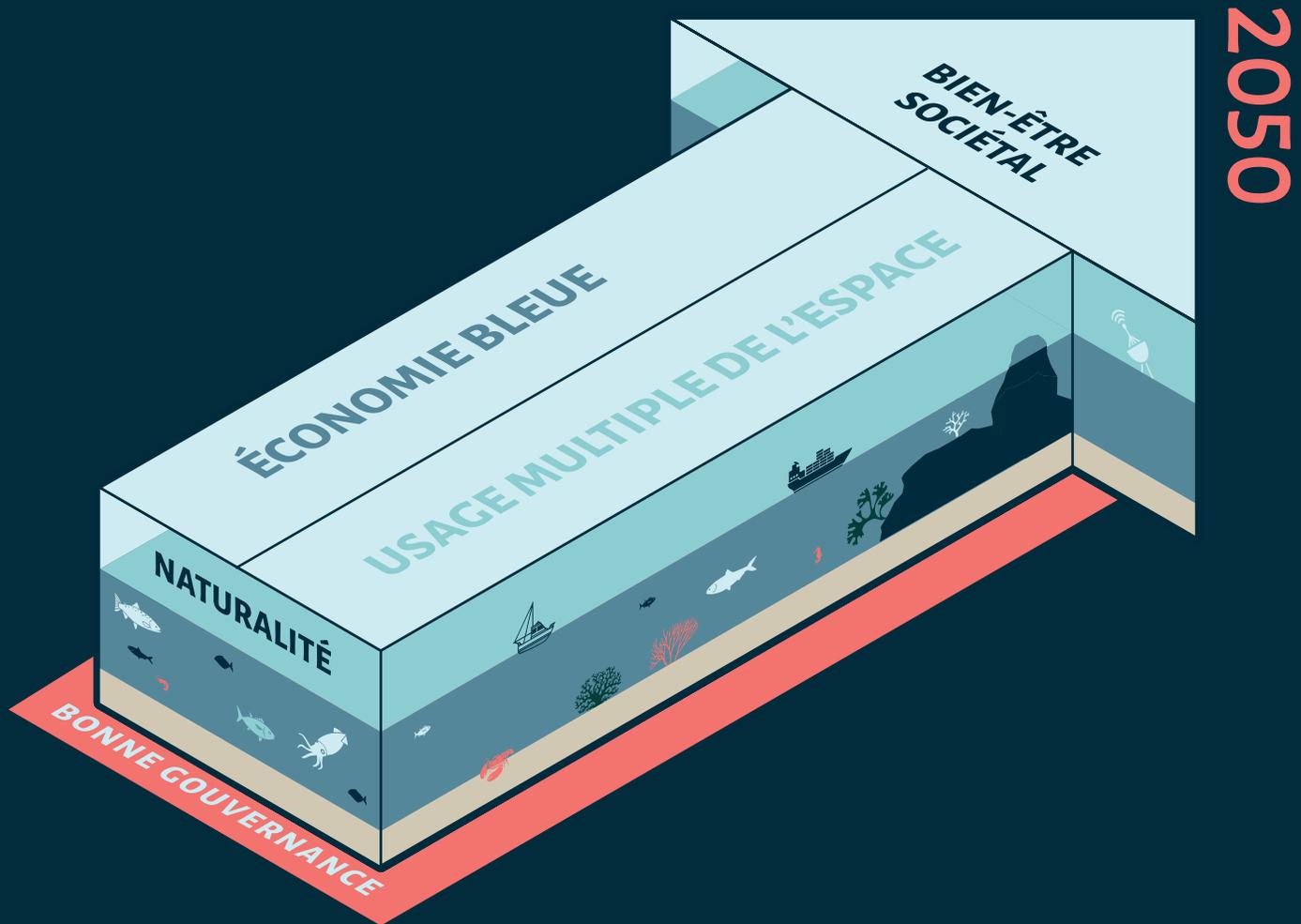


VISION À LONG TERME MER DU NORD 2050



Philippe DE BACKER
Secrétaire d'État pour la Mer du Nord
20 décembre 2017

UNE MER DE SAVOIRS

UNE MER DE POSSIBILITÉS

UN AVENIR BLEU



Philippe DE BACKER
Secrétaire d'État pour la Mer du Nord

*P*lus que jamais, la mer du Nord belge joue un **rôle crucial dans notre prospérité**. Depuis des siècles, 'la Manche' est l'une des routes les plus fréquentées du monde et d'une grande importance stratégique pour notre pays.

Le secteur maritime est le moteur de notre économie. La valeur ajoutée totale directe de nos **ports belges** en 2015 s'élevait à plus de 18 milliards d'euros. En y ajoutant la valeur indirecte, cela augmente à 33 milliards d'euros, ce qui représente 8% du PIB. Leur emploi direct s'est élevé à 114 647 ETP, l'emploi indirect représentant au total 252 394 ETP, soit 6% de la population active en Belgique. Le **secteur de l'énergie éolienne offshore** emploie 1400 personnes en Belgique et vise 130 milliards d'euros/an d'ici 2020 à l'échelle de l'UE. Outre les utilisateurs traditionnels tels que la pêche et l'extraction de sable, nous voyons aussi de nouvelles activités étayées par des savoirs passionnants sur la mer du Nord qui vont bien au-delà de l'échelle belge (aqua-culture, biotechnologie marine, énergie éolienne et houlomotrice). Enfin, pour les **communes côtières**, la mer du Nord est un atout majeur pour le tourisme, le sport et les loisirs.

Outre l'aspect économique, la mer du Nord est aussi un écosystème très important et sensible. Si nous voulons continuer à profiter de notre mer du Nord, alors le défi des années à venir consiste à concilier les nombreuses activités qui s'y déroulent et les grands défis sociétaux auxquels nous sommes confrontés avec les valeurs naturelles.

En 2014, le gouvernement fédéral a donc élaboré un **plan d'aménagement des espaces marins** pour coordonner la demande d'espace entre les différents usagers de la mer du Nord. Ce plan s'étend sur une période de six ans et prévoit une politique de permis garantissant la sécurité juridique à ceux qui souhaitent entreprendre des activités. Le processus de révision qui devrait aboutir à un deuxième plan d'aménagement des espaces marins est actuellement en cours dans le but de mettre en œuvre une nouvelle politique équilibrée sur la mer du Nord en 2020.

Notre pays remplit ainsi un **rôle de pionnier unique en Europe**, rôle que je souhaite, en tant que Secrétaire d'État pour la mer du Nord, renforcer et développer au cours des prochaines années. En premier lieu, en mettant l'accent sur le développement d'une vision à long terme de la partie belge de la mer du Nord qui se poursuit au moins jusqu'en 2050. En tant que scientifique, je ne peux que souligner que cette **vision à long terme** de la mer du Nord 2050 doit être solidement étayée scientifiquement.

Plus de 100 intervenants ont contribué l'an passé aux rapports finaux qui ont mené à l'élaboration de cet énoncé de vision. Je voudrais donc exprimer mes remerciements à tous les acteurs et les responsables politiques impliqués dans ce parcours intensif et participatif **'Avenir de la Mer/Mer du Futur'** et exprimer le souhait qu'ils jouent également un rôle à l'avenir dans le parcours de suivi. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons préserver le rôle crucial de notre mer du Nord pour les générations futures.

Ensemble, nous en savons plus et avec une mer de savoirs, nous créons de nombreuses possibilités qui assurent un futur bleu.

SOMMAIRE _____

Introduction	6
1 Description de la Mer du Nord belge	7
2 Vision à long terme pour la mer du Nord 2050 vs. Plan d'aménagement des espaces marins	8
3 Développement de la vision à partir d'un parcours participatif	10
4 Le parcours participatif	12
5 Principes de la vision à long terme mer du Nord 2050	14
6 Principes fondamentaux pour une gestion durable du milieu marin	17
6.1 LA NATURALITÉ EST UNE CONDITION FONDAMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PBMN DANS TOUTES SES DIMENSIONS	17
A. Comment soutenir la naturalité dans le futur?	19
B. Pas à pas vers une naturalité durable d'ici 2050	20
BI. Étape 1 : déterminer les valeurs liminales	20
BII. Étape 2 : Atténuation des impacts négatifs des activités humaines en mer	21
BIII. Étape 3 : Créer de la naturalité dans la PBMN	22
6.2 LA PBMN CONTINUERA À OFFRIR D'IMPORTANTES FONCTIONS D'USAGE EN 2050 EN APPUI AU BIEN-ÊTRE SOCIÉTAL	25
A. Fonctions d'usage importantes selon les services écosystémiques	26
B. Quatre principes pour l'avenir de l'économie bleue et de l'innovation	27
BI. Principe 1 : le bien-être sociétal est primordial	27
BII. Principe 2 : L'incertitude est fondamentale et confirme la nécessité d'une politique adaptative	27
BIII. Principe 3 : La mer est une donnée ouverte en 4 dimensions nécessitant une meilleure utilisation de la connaissance	27
BIV. Principe 4 : Techniques innovantes et leurs répercussions sur les systèmes et les fonctions de la PBMN	28
6.3 D'ICI 2050, LE PRINCIPE DE L'USAGE MULTIPLE DE L'ESPACE SERA LA NORME POUR TOUT USAGE DE L'ESPACE DANS LA PBMN	30
A. Formes d'usage multiple de l'espace	31
B. Le principe de l'usage multiple de l'espace en l'an 2050	32
7 Bonne gouvernance	33
A. Gestion transparente, adaptative et participative de la PBMN	33
B. Tâches essentielles de la politique vers et en 2050	33
BI. Tâche principale 1 : engagement total en faveur de la collecte et de la diffusion des connaissances	33
BII. Tâche principale 2 : Créer de la valeur ajoutée en travaillant avec la nature (Working with nature)	34
BIII. Tâche principale 3 : Rechercher une coopération transfrontalière nationale et transnationale	34
BIV. Tâche principale 4 : Une politique adaptative nécessite des procédures adaptées et transparentes	35
BV. Tâche principale 5 : Politique d'application : mesures proportionnées visant des objectifs légitimes	36
8 Postface	37

INTRODUCTION

Les mers et les océans contribuent plus que jamais aux développements économiques et écologiques importants. Sur la base des connaissances que nous avons aujourd'hui, nous décrivons les conditions fondamentales que ces activités de développement doivent remplir pour s'assurer que leur impact sur les services écosystémiques est gérable.

La seule certitude que nous avons est que le futur crée toujours des surprises. Nous avons donc besoin d'**une mer de connaissances** pour être en mesure d'accueillir les défis de l'avenir. Après tout, en plus d'une approche spatiale, de nombreux défis exigent également une stratégie globale pour continuer à exploiter les fonctions de mer du Nord au fil des ans afin de créer un bien-être sociétal. En Belgique, nous disposons des connaissances marines et d'un savoir-faire technologique de très haut niveau. Le Forum mer du Nord fut une tentative de rassembler toute cette science et de la développer davantage afin de définir des principes fondamentaux permettant d'encadrer l'exploitation future de la mer du Nord.

Le présent texte donne une première description de la partie belge de la mer du Nord (PBMN), ensuite il formule les principes les plus importants des rapports finaux pour arriver aux règles de base de la bonne gouvernance, d'ici 2050.

1

DESCRIPTION DE LA MER DU NORD BELGE¹

La PBMN a une superficie totale de 3 454 km². Le littoral s'étend sur 65 km de long et a une longueur maximale de 83 km vers la mer. Les profondeurs peuvent atteindre 40 mètres. La PBMN contient divers habitats précieux et une archive archéologique et paléontologique unique. Avec plus de 150 000 mouvements de navires par an, c'est l'une des mers les plus fréquentées au monde. C'est une source pour l'énergie offshore, la pêche et l'aquaculture, l'extraction de sable, elle offre de la place pour des exercices militaires et constitue un pôle d'attraction puissant pour le tourisme, le sport et les loisirs.

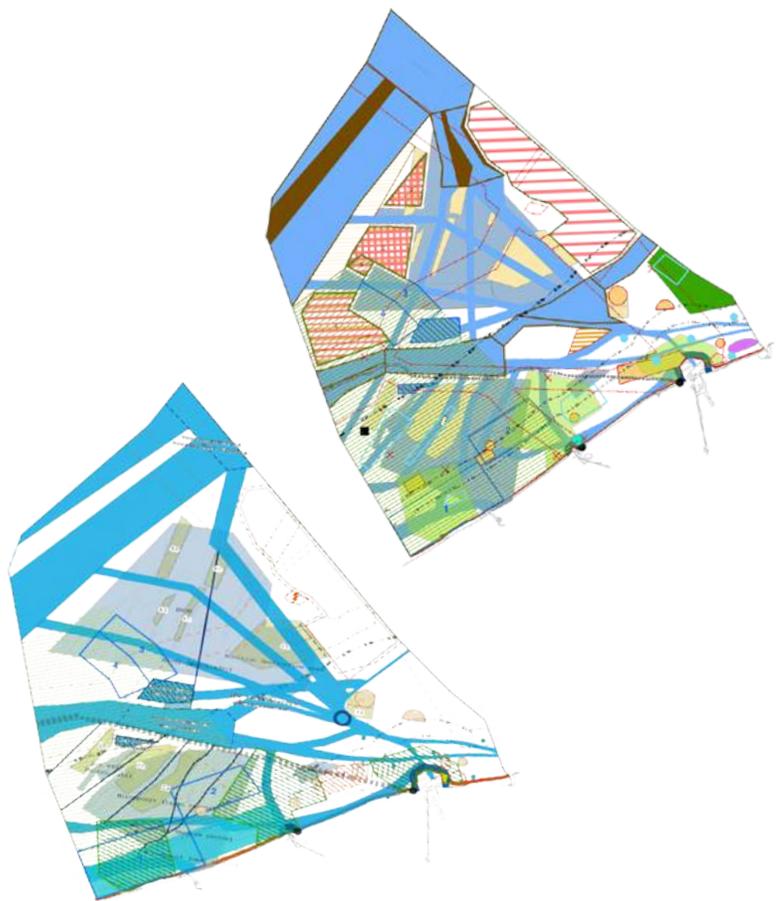


FIGURE 1

Carte : vision intégrée du plan d'aménagement des espaces marins 2020-2026.

1. Pour une description détaillée, voir le rapport final du groupe de travail sur la Naturalité.

2

VISION À LONG TERME POUR LA MER DU NORD 2050 VS. PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES MARINS

En 2017 eurent lieu tant le processus de révision du plan d'aménagement des espaces marins que le développement de la vision à long terme mer du Nord jusqu'en 2050. Les deux processus suivaient leur propre trajectoire et leur propre calendrier, mais ne se distinguaient pas complètement l'un de l'autre.

Le tableau ci-dessous compare leurs principales similitudes et différences et indique clairement comment la vision à long terme mer du Nord 2050 se rapporte à d'autres documents politiques :

	VISION À LONG TERME MER DU NORD 2050	PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES MARINS 2020-2026
CARACTÉRISTIQUE	= vision politique sur le développement de la PBMN	= plan qui organise la PBMN spatialement
PORTÉE TEMPORELLE	2050	2020 à 2026
PROCESSUS D'ADJUDICATION	12/2016 à 12/2017	printemps 2017 à printemps 2019
PORTÉE SPATIALE	PBMN	PBMN
PROCÉDURE	établi par le Secrétaire d'État compétent pour la mer du Nord	fixé par arrêté royal
RÉSULTAT	document politique indicatif	réglementation contraignante

TABLEAU 1

Comparaison entre la vision à long terme Mer du Nord 2050 et le plan d'aménagement des espaces marins 2020-2026.

L'interaction entre les deux processus est donc cruciale pour réaliser une mise en œuvre concrète sur le terrain. La vision à long terme mer du Nord 2050 doit être considérée comme un document indicatif qui reprend les objectifs et les conditions fondamentales à long terme. Le plan d'aménagement des espaces marins peut quant à lui donner - à plus court terme - un contenu spatial à ces objectifs et formuler les conditions fondamentales des procédures qui mettent en œuvre des questions spatiales concrètes.

En bref, la vision à long terme mer du Nord 2050 peut être considérée comme une **vision intégrée**, tandis que le plan d'aménagement des espaces marins est un instrument pour réaliser la vision de base

VISION INTÉGRÉE

MER DU NORD 2050

vision à long terme
des aspects
spatiaux



INSTRUMENT

PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES MARINS

plan concret



3

DÉVELOPPEMENT DE LA VISION À PARTIR D'UN PARCOURS PARTICIPATIF²

Depuis l'introduction du premier plan d'aménagement des espaces marins, qui décrit déjà une vision de l'avenir, la nécessité d'un parcours intégré pour le développement d'une vision à long terme est devenue toujours plus évidente. Le plan d'aménagement des espaces marins a principalement permis de sensibiliser davantage les différents acteurs de cet espace limité. **La participation du public** est ici, à juste titre, également devenue incontournable et ce pas uniquement dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation européenne.

La prise de conscience que des choix importants et **stratégiques pour l'avenir** doivent être faits, avec d'autres parties prenantes, se développe de plus en plus. Nous risquons en effet de nous heurter aux limites et aux délimitations de notre propre petite zone maritime et le politique doit disposer d'informations détaillées afin de faire les bonnes évaluations et les bons choix.

En collaboration avec la Direction Opérationnelle Milieux Naturels de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (OD Nature/RBINS) et avec l'Institut flamand de la Mer (Vlaams Instituut voor de Zee - VLIZ), un parcours a été tracé, dont la clé de voûte est la participation et l'implication de tous les acteurs actifs en mer.

Trois groupes de travail ont été mis en place autour des thèmes 'Naturalité', 'Économie bleue et innovation' et 'Usage multiple de l'espace'.

Six thèmes transversaux ont également été inclus au parcours : durabilité, recherche et développement, gouvernance/structures de gestion, sûreté et sécurité, interaction terre-mer et réflexion transfrontalière.

². Pour plus d'informations, voir *Terms of Reference*.

LES THÈMES PRINCIPAUX ET TRANSVERSAUX



NATURALITÉ



ÉCONOMIE BLEUE
& INNOVATION



USAGE MULTIPLE
DE L'ESPACE



THÈMES TRANSVERSAUX

DURABILITÉ

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

GOUVERNANCE/STRUCTURES DE GESTION

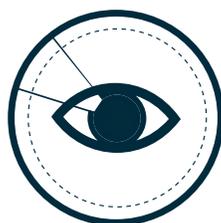
SÉCURITÉ (SAFETY & SECURITY)

INTERACTION TERRE-MER

TRANSFRONTALIER



VISION MER DU NORD 2050



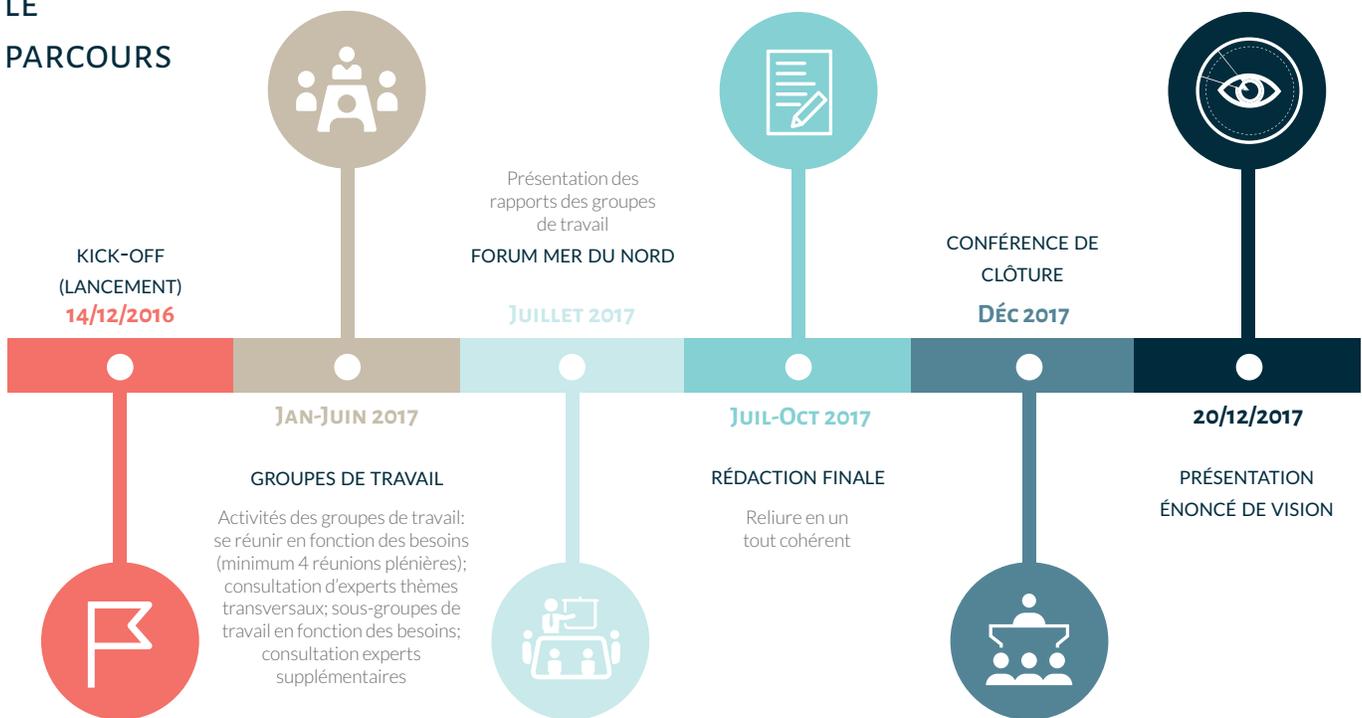
4

LE PARCOURS PARTICIPATIF

Le parcours a débuté par un événement de lancement organisé le 16 décembre 2016 à la base navale de Zeebrugge. Puis, les trois groupes de travail principaux ont démarré leurs travaux. Au moins quatre réunions plénières par thème principal ont abouti à la rédaction de trois rapports finaux sur lesquels un consensus a été atteint au sein de chaque groupe de travail principal. Le 18 juillet 2017, ces rapports finaux ont été présentés aux participants des principaux groupes de travail.

La vision à long terme mer du Nord 2050 s'appuie sur les constats et les conclusions décrits dans les trois rapports finaux. Le texte tente d'une part de définir un cadre selon lequel les activités futures sur la PBMN devraient être testées et d'autre part d'orienter les utilisateurs actuels et futurs de la PBMN et les décideurs politiques en faveur de la PBMN.

LE PARCOURS



5

PRINCIPES DE LA VISION À LONG TERME MER DU NORD 2050

1 | Les processus biotiques et abiotiques dans l'environnement marin varient en quatre (3+1) dimensions³:

- **verticale** (sous-sol, fond marin, colonne d'eau, surface de l'eau et air)
- **horizontale** (variation spatiale (paysage maritime), transition terre-mer)
- **dans l'espace**
- **dans le temps** (dynamique et variabilité).

Afin de faire un usage optimal de l'espace de et dans la mer à l'avenir, nous devons également prendre en compte les possibilités de cet usage **quadridimensionnel**. Outre les 'deux' dimensions de la carte (fonds marins), nous pouvons ainsi aussi mieux prendre en compte la profondeur et la hauteur (colonne d'eau, sous-sol, air) et la variation saisonnière des propriétés et processus naturels (temps). Les activités ne sont pas toutes partout et toujours aussi intensives. Pour l'élaboration de l'usage multiple de l'espace, il faut prendre en compte toutes ces dimensions. **'Travailler avec la nature'** signifie ici que nous impliquons les dynamiques naturelles de la mer dans la politique menée.

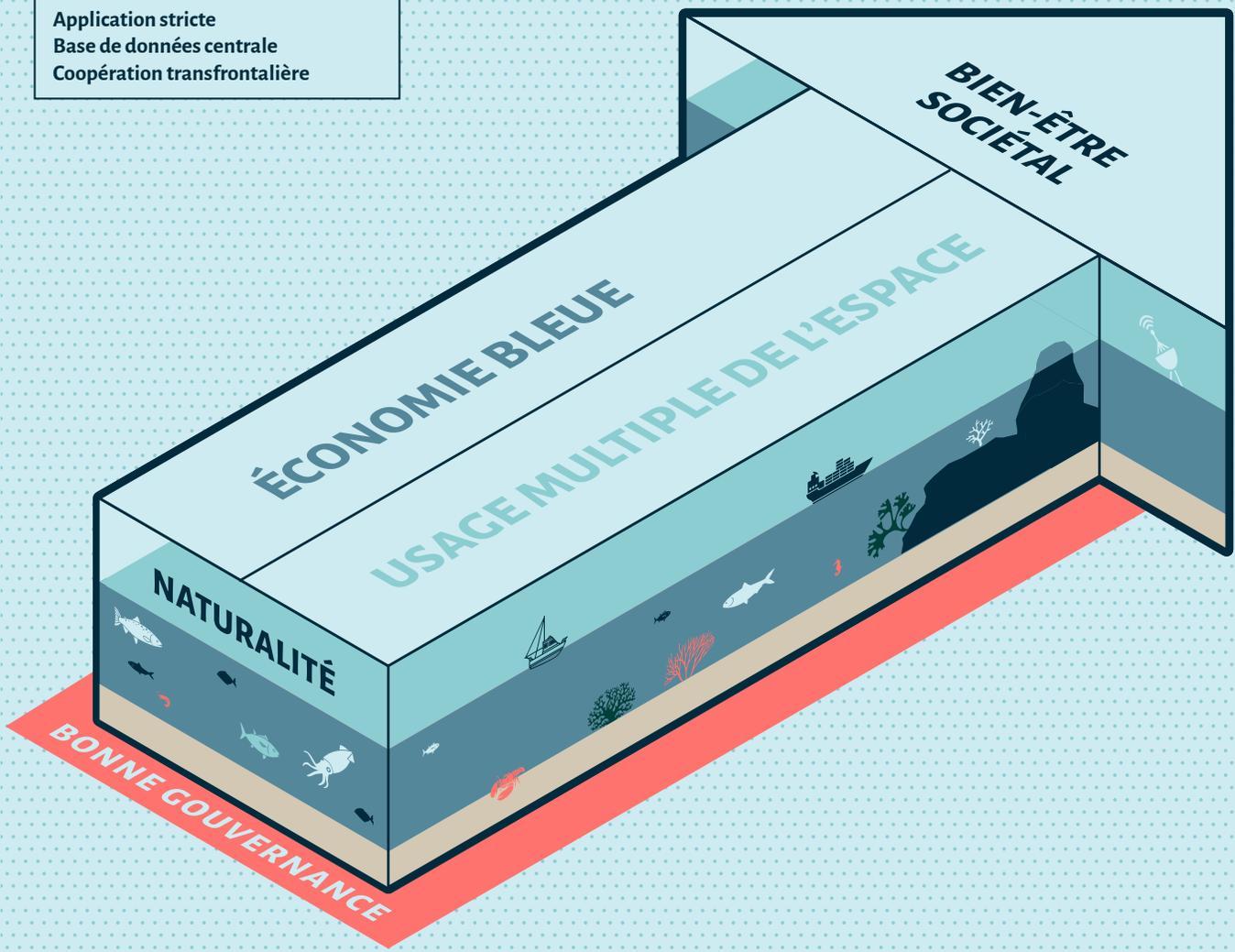
2 | Il n'existe **aucun droit de propriété privée** ni actuellement ni à l'avenir sur l'espace en mer. Cet espace relève de la responsabilité de tous (État belge) et reste un bien public.

3 | **La collaboration** au niveau économique, écologique et scientifique, tant trans-frontalier qu'entre les acteurs sociétaux, est importante pour atteindre les objectifs fixés.

4 | Une **politique transparente et participative** doit s'appuyer sur des **connaissances scientifiques** et la **technologie** pour étayer la compatibilité de différentes fonctions spatiales.

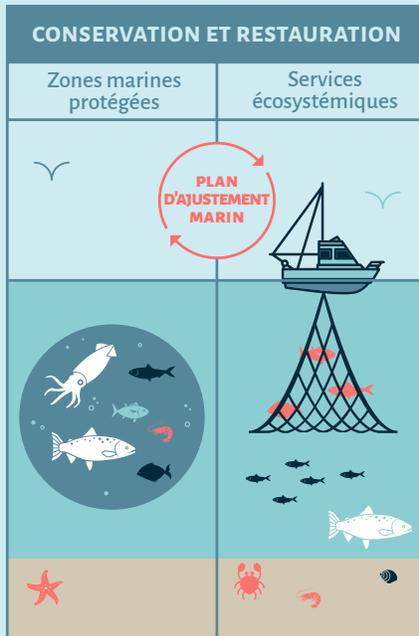
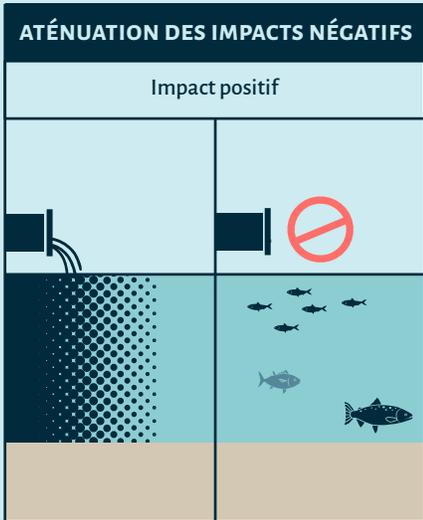
3. Les quatre dimensions sont conceptualisées différemment selon le rapport final dans lequel elles sont décrites. Pour plus d'information, voir www.thinktanknorthsea.be

Application stricte
Base de données centrale
Coopération transfrontalière



2050

NATURALITÉ



6

PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR UNE GESTION DURABLE DU MILIEU MARIN

Pour le développement des activités sur la PBMN, nous travaillons avec **trois principes fondamentaux** ou règles de base selon lesquels toutes les activités futures devraient - idéalement - être testées. Ces principes fondamentaux peuvent être définis comme suit :

- **La naturalité** est une condition fondamentale au développement de la PBMN dans toutes ses dimensions
- La PBMN continuera à offrir des **fonctions d'usage** importantes en 2050 en appui au **bien-être sociétal**
- D'ici 2050, le principe de l'**usage multiple de l'espace** sera la norme pour tout usage de l'espace dans la PBMN.

6.1. LA NATURALITÉ EST UNE CONDITION FONDAMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PBMN DANS TOUTES SES DIMENSIONS

La **naturalité** est définie comme l'échelle et l'intensité auxquelles les processus biotiques et abiotiques ont lieu et sont exprimés dans l'écosystème. La naturalité est la condition fondamentale à remplir pour assurer le bien-être sociétal, aujourd'hui et à l'avenir. (fig. 2)

La naturalité constitue ainsi la base de divers biens et services pour notre société, maintenant et à l'avenir, déjà connus ou encore inconnus. Le concept de 'condition fondamentale' prend également en compte la valeur des **services écosystémiques**⁴ de régulation et d'appui, mais il y a également place pour maintenir, restaurer et renforcer la valeur intrinsèque de la nature. Ce dernier comprend ladite 'valeur optionnelle' ou 'option value', qui est déterminée par des avantages futurs et optionnels encore inconnus.

4. Un service écosystémique est un service qui est fourni aux gens par un écosystème. Les services écosystémiques peuvent être divisés en : services de production, services de régulation, services culturels et services d'appui (voir ci-dessous).

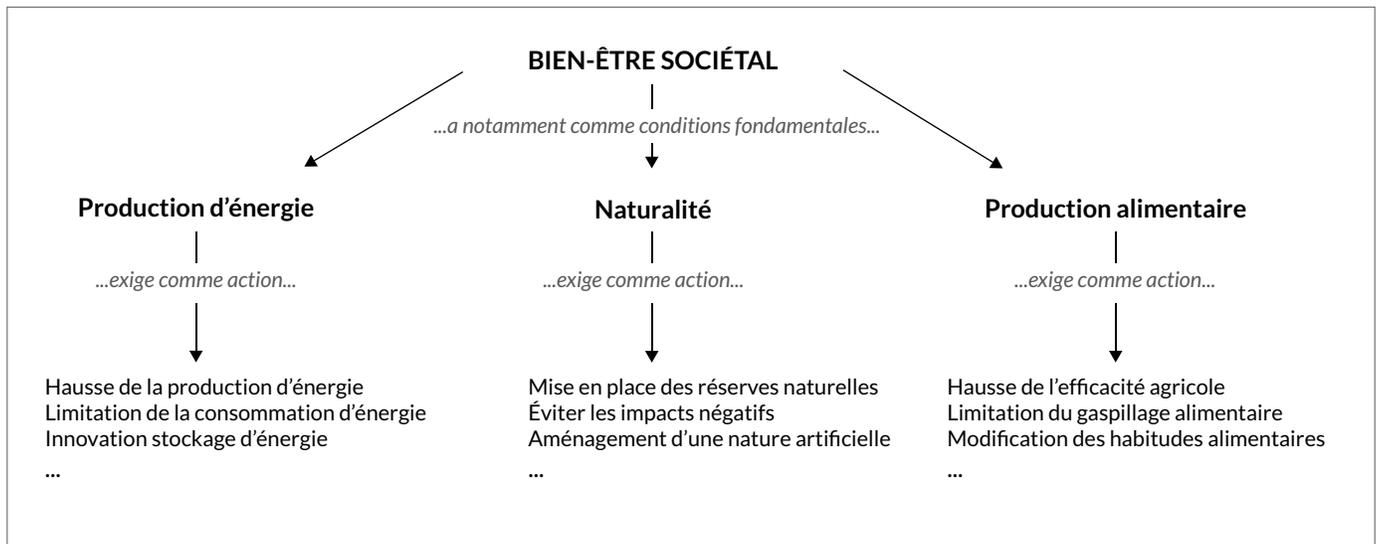


FIGURE 2

Présentation du parallèle entre naturalité et deux autres conditions fondamentales pour le bien-être sociétal. Ce sont des exemples tirés d'une liste non exhaustive de conditions fondamentales pour le bien-être sociétal. Notez que les actions requises pour se conformer aux trois exemples de conditions fondamentales posent parfois, mais pas toujours, un problème spatial.

La qualité souhaitée de l'environnement marin est définie en fonction des services écosystémiques à fournir, y compris la valeur intrinsèque.

La naturalité en 2050 devrait donc adopter un niveau permettant un développement écologique sain sans compromettre les services écosystémiques actuels et futurs. Dans le cadre du développement ultérieur des activités humaines en mer, on accorde donc aussi, par définition, une attention maximale à la naturalité. Cela ne vise pas un écosystème sans influence humaine, mais bien une **gestion durable de l'écosystème**.

Les activités humaines actuelles en mer sont multiples et l'impact réel n'est pas encore prévisible actuellement. Il est important de noter que la naturalité est influencé non seulement par les activités en mer, mais aussi et tout autant par les activités sur terre (ex. tourisme balnéaire, apport d'intrants et de polluants).

ACTIVITÉS HUMAINES	IMPACT SUR LA NATURALITÉ, notamment
PÊCHE	Dissémination des espèces cibles et non cibles, perturbation des fonds, modification de l'écosystème
NAVIGATION	Émissions de CO2, émissions sonores, déchets ménagers, particules fines, perturbation du calme
TRAVAUX DE DRAGAGE	Perturbation des fonds, turbidité accrue (= mobilisation des sédiments)
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE	Introduction habitat artificiel, collision, bruit
AQUACULTURE	Introduction historique d'espèces non indigènes, eutrophisation, modification de la dynamique des infections et des parasites
TOURISME	Déchets, perturbation visuelle, perturbation du calme, modification de la dynamique des sols/fonds (terre et mer)
LA PROTECTION CÔTIÈRE	Perturbation des fonds de la zone côtière, introduction d'habitats artificiels, modification de productivité, modification de l'équilibre des sédiments
EXTRACTION DE SABLE	Perturbation des fonds à cause des sites d'extraction, modification de l'équilibre du sable et de l'équilibre sédimentaire, modification bathymétrie/topographie
AGRICULTURE	Eutrophisation, mobilisation minérale
HABITATION ET INDUSTRIE	Pollution, modification du paysage et des habitats, perturbation, plastique et détritrus

TABLEAU 2

Liste non exhaustive des influences sur la naturalité des activités humaines actuelles en mer telles qu'énumérées lors des sessions de travail du groupe de travail Naturalité.

A. COMMENT SOUTENIR LA NATURALITÉ DANS LE FUTUR ?

Se conformer ou contribuer à la condition fondamentale de naturalité peut être examinée sous les angles suivants⁵ :

- 1 | Maintien et restauration des ressources naturelles (notamment par des plans et des mesures de gestion pour les zones marines protégées)
- 2 | Éviter et limiter les impacts négatifs (lesdites mesures d'atténuation)
- 3 | Création de naturalité (notamment la mise en place de récifs artificiels).

5. Pour plus d'information, veuillez vous référer au rapport sur la naturalité sur le site www.thinktanknorthsea.be

B. PAS À PAS VERS UNE NATURALITÉ DURABLE D'ICI 2050

BI. ÉTAPE 1 : DÉTERMINER LES VALEURS LIMINALES

Atteindre et maintenir la naturalité souhaitée implique un **écosystème résistant**, capable de s'adapter tout en conservant les services écosystémiques inhérents à chaque type de biotope dans cet écosystème, ce qui lui permet de mieux résister aux perturbations humaines et naturelles.

La détermination de ces objectifs et valeurs liminales est et reste un défi scientifique (ancré dans une base sociétale). Quel est le but poursuivi ? Quelle quantité de nature sera suffisante ? Qu'est-ce qu'un seuil de biodiversité saine pour résister aux infections ? Quel est le niveau d'échelle spatiale applicable devant le déterminer ? Ce sont toutes des questions auxquelles il faut répondre afin de déterminer quand un écosystème peut être considéré comme sain (= naturalité souhaitée). Parmi celles-ci se trouve également la clé pour déterminer un **état écologique réalisable et durable** en fonction du développement futur, de sorte que la détermination du niveau de référence et/ou liminale ne soit plus assimilée à 'un retour à l'état de 1900'. La naturalité souhaitée ne doit pas forcément non plus être fixée à un seul et même niveau pour les quatre dimensions distinctes. Une différenciation spatiale et/ou temporelle peut s'avérer opportune.

La détermination des valeurs liminales nécessite :

- **Utilisation des connaissances scientifiques** : il est important de continuer à qualifier et à quantifier l'état souhaitable, tel qu'actuellement déjà défini dans la directive-cadre 'stratégie pour le milieu marin' et dans la directive 'habitats', tant des fonds, de la colonne d'eau que de l'air. Il est important à cet égard de mettre l'accent sur le fondement scientifique, nécessaire pour évaluer quelle activité a ou pourrait avoir un impact sur l'environnement marin. L'amélioration et l'élargissement de ces connaissances sont primordiaux dans le cadre du processus d'évaluation de l'impact environnemental (y compris comment et dans quelle mesure l'atténuer), qui constitue la base de la gestion des activités humaines en mer.
- Identification et élimination des lacunes dans les **connaissances et des incertitudes**. Outre l'expertise interne, il faut également utiliser l'expérience acquise

en gestion des paysages naturels sur terre et l'expertise acquise à l'étranger. Un suivi précis et une surveillance scientifique intensive des projets pilotes ou des installations d'essai sur site (en mer) offrent une valeur ajoutée maximale.

- Un suivi approfondi ou une surveillance pour déterminer si les objectifs fixés ont été atteints. Cette surveillance doit suivre des indicateurs étayés scientifiquement, objectifs et mesurables. Toutes les ressources disponibles doivent être utilisées de manière optimale.
- **Investir** dans la **recherche** (research), le **développement** (development) et l'**innovation** (RD&I) de stratégies, techniques et activités de surveillance alternatives et innovantes, même dans le domaine de l'Internet des objets, communication, big data, collecte de données en temps réel, équipements innovants, '*Science citoyenne*'⁶ et '*Connaissance tacite*'⁷, etc., qui contribuent de manière croissante à une collecte efficace des données relatives à l'état du milieu marin.

BII. ÉTAPE 2 : ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS DES ACTIVITÉS HUMAINES EN MER

L'atténuation est la combinaison de (en ordre décroissant de souhait) prévenir/éviter (s'attaquer à la source), réduire et compenser l'impact des activités humaines. Le but ultime peut être d'affirmer que toutes les activités sont à ce point conformes à la naturalité souhaitée qu'aucune compensation n'est plus nécessaire.

En soi, cela signifie :

- **Éviter l'impact**, c'est-à-dire que les activités humaines en mer sont aménagées de manière à avoir un 'impact nul' voire un impact positif (voir ci-dessous). L'attitude de base à cet égard est que le **pollueur évite, limite et restaure**, ce qui va plus loin que le principe du 'pollueur-payeur'.

6. Sciences citoyennes (ou participatives), projets scientifiques dans lesquels des bénévoles individuels ou des réseaux de bénévoles, dont les membres n'ont pas nécessairement une formation scientifique, réalisent ou gèrent des tâches liées à la recherche telles que des observations, des mesures ou des calculs.

7. Connaissance tacite, difficilement transférable d'une personne à l'autre.

- Une **responsabilisation** à l'extrême des secteurs reposant sur les accords internationaux et la coopération afin de ne pas compromettre l'évolution économique dans les eaux belges.
- S'efforcer de mener des **activités à faible impact** lorsque l'atténuation a déjà été anticipée avant que l'activité ait lieu. S'il y a déjà un impact, il doit indubitablement être **réversible**. En d'autres termes, la naturalité doit être au centre de la conception de toutes les (nouvelles) activités. Les activités ne peuvent être autorisées que s'il est démontré (sur la base des connaissances scientifiques du moment) que la naturalité souhaitée ne sera pas compromise selon toutes les vraisemblances (scientifiques). **L'instrument EIE** doit être évalué et, le cas échéant, converti en:
 - 1 | un cadre de test qui doit permettre une distinction objective entre ces activités dont un impact significatif est attendu (= macro-impact) et les activités avec un impact minimum attendu (= micro-impact)
 - 2 | un instrument qui se concentre sur la recherche d'opportunités pour des impacts positifs

BIII. ÉTAPE 3 : CRÉER DE LA NATURALITÉ DANS LA PBMN

Les mesures relatives au maintien et à la restauration de la naturalité souhaitée dans la PBMN peuvent prendre de nombreuses formes, mais il est évident que les zones marines protégées jouent un rôle important.

Sont importants à cet égard :

- La délimitation et la définition des objectifs des zones marines protégées, qui ont déjà fait l'objet de tests et de preuves scientifiques, continueront à être mises en avant même à l'avenir. Ce n'est que sur cette base qu'un choix significatif peut être fait en ce qui concerne l'emplacement, l'ampleur et la possibilité d'usage multiple de l'espace. Ce fondement sert aussi directement à justifier des zones marines protégées 'sans usage' face aux zones marines protégées ayant un usage commun adapté.
- Réaliser une restauration passive ou active des **habitats naturels disparus** (ex. récifs d'huître européenne) ou des **services écosystémiques**, car les ser-

vices écosystémiques ont disparu ou ont été minimisés en raison de leur perte. Une évaluation approfondie doit être effectuée pour savoir si, et le cas échéant, où une restauration doit avoir lieu. Un retour à l'époque où il n'y avait pas d'impact humain n'est évidemment pas réalisable.

- Envisager la mise en place de **zones naturelles dynamiques** dans l'espace et le temps afin de pouvoir répondre pleinement et de manière optimale à l'interaction entre les objectifs de conservation et l'usage commun possible. Les zones peuvent notamment être fermées pendant un certain temps à la perturbation humaine en fonction des zones prioritaires de reproduction, de frai, de repos et d'alimentation des espèces mobiles telles que les poissons, les oiseaux et les mammifères marins.
- Délimiter les zones pour suivre scientifiquement l'évolution naturelle des processus existants. Outre leur valeur de conservation de la nature, les réserves naturelles sont également importantes pour la **recherche scientifique** et comme **zones de référence** pour l'évaluation de l'impact des activités humaines en mer.

ÉCONOMIE BLEUE



Naturalité



Changement climatique



Approvisionnement
qualitatif de nourriture



Approvisionnement
d'énergie



DÉFIS
SOCIÉTAUX

INNOVATION

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET EMPLOIS

6.2. LA PBMN CONTINUERA À OFFRIR D'IMPORTANTES FONCTIONS D'USAGE EN 2050 EN APPUI AU BIEN-ÊTRE SOCIÉTAL

La PBMN est un écosystème très productif. Malgré sa petite taille, elle offre, dans son extension spatiale, un espace pour toutes sortes d'activités et de fonctions humaines, certaines ayant une finalité économique directe, toutes ayant un intérêt humain : loisirs et sport, tourisme, navigation, recherche, énergie, défense côtière, etc.

Ce groupe de secteurs économiques et d'activités qui font un usage important des ressources marines est souvent appelé '**l'économie bleue**'.

L'économie bleue est constamment sujette à l'**innovation**, et ce, tant sur le plan technologique (ex. nouveaux équipements), sur le plan numérique (ex. plan d'aménagement des espaces marins) que sur le plan social. Il existe une **dynamique forte** entre les centres d'expertise belges et le monde des affaires, permettant d'échanger activement des informations sur le potentiel économique que ces acteurs voient dans le plan d'aménagement des espaces de la mer du Nord belge.⁶

Le récent rapport de l'OCDE intitulé '*The Ocean Economy 2030*' ('L'économie des océans à l'horizon 2030') décrit les développements possibles et les conditions fondamentales nécessaires pour orienter ces développements dans la bonne direction. L'OCDE s'attend à ce que '**l'économie océanique**' dans le monde se développe plus fortement que l'économie moyenne, et de nombreux hommes forts belges s'efforcent de jouer un rôle sur ces nouveaux marchés. Le concept de '**l'économie océanique**' de l'OCDE indique qu'il existe un lien étroit entre les écosystèmes marins (qui fournissent des « services écosystémiques ») et l'activité humaine en mer.

De nombreuses activités en mer ont un lien direct avec une activité terrestre, les **ports étant les portes d'entrée les plus importantes.**

⁶. Voir le rapport du groupe de travail « Économie bleue et innovation », sur www.thinktanknorthsea.be

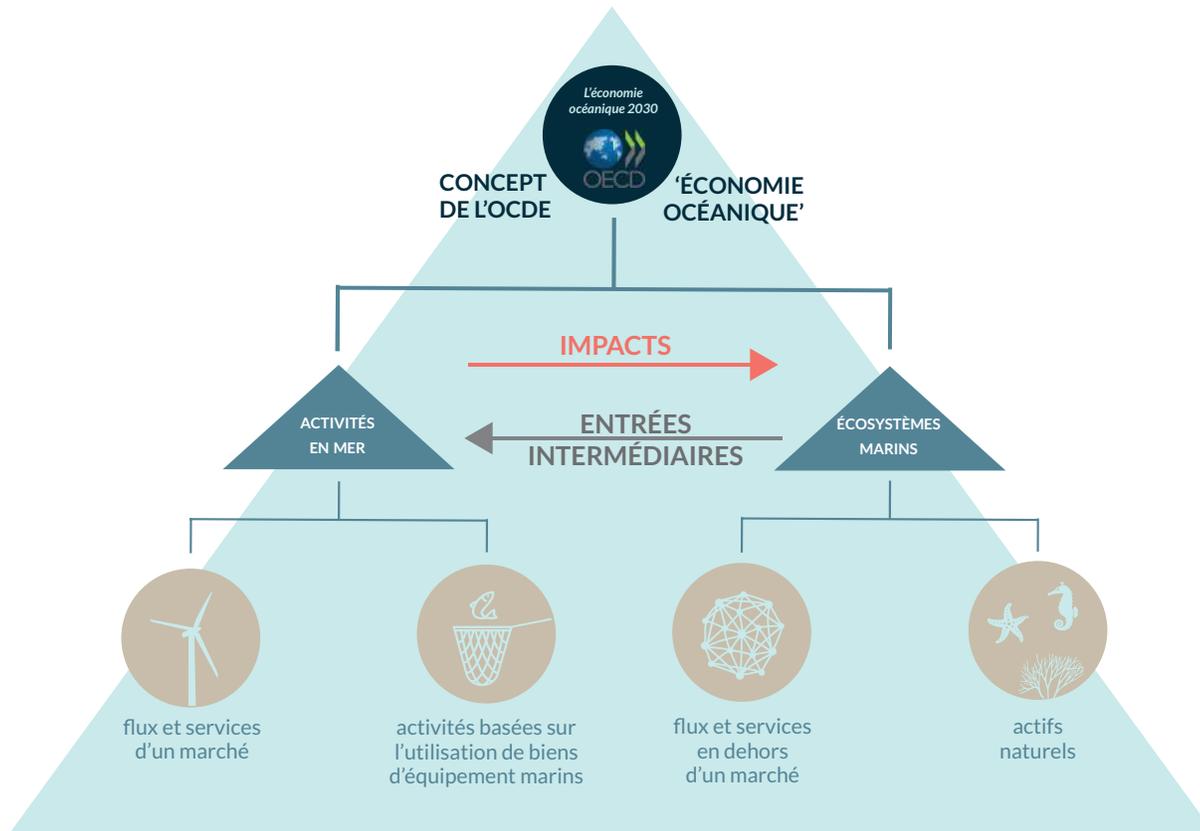


FIGURE 3

Le concept d'économie océanique de l'OCDE (2016)

Les développements futurs doivent donc être examinés pour voir s'ils sont probables et/ou souhaitables. Le concept qui a été développé à cet égard est également basé sur les **services écosystémiques**.

A. FONCTIONS D'USAGE IMPORTANTES SELON LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les services écosystémiques peuvent être structurés comme suit :

- 1 | **Services renforçant le produit**, ex. l'aquaculture à l'échelle commerciale, l'énergie éolienne et houlomotrice, l'exploitation des matières premières minérales.
- 2 | **Services d'appui**, ex. sécurité, transport.
- 3 | **Services culturels**, ex. présence patrimoine culturel, loisirs.
- 4 | **Services de régulation**: climat, absorption de carbone.

B. QUATRE PRINCIPES POUR L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE BLEUE ET DE L'INNOVATION

BI. PRINCIPE 1 : LE BIEN-ÊTRE SOCIÉTAL EST PRIMORDIAL

Le bien-être sociétal est la somme de tous les services écosystémiques fournis par la PBMN. Les formes directes et indirectes de valorisation économique (via les services de renfort du produit et d'appui) sont les plus frappantes, mais les services culturels et de régulation contribuent également de manière significative au bien-être sociétal. Les évolutions et défis sociétaux à grande échelle (numérisation, automatisation, cybersécurité, systèmes d'énergie renouvelable et sécurité énergétique, changement climatique, pénurie de matières premières, modifications des modèles commerciaux, citoyen adulte et consommateur critique, etc.) conduiront les évolutions futures susceptibles d'avoir un impact sur l'usage de l'espace dans la PBMN. « Le développement ultérieur de l'énergie offshore et l'infrastructure de réseau supplémentaire peuvent nécessiter de l'espace. La quantité d'espace requise dépend de la capacité installée prévue, des technologies utilisées et de l'emplacement. » Ces questions doivent trouver réponse sans que ces réponses affectent le bien-être sociétal.

BII. PRINCIPE 2 : L'INCERTITUDE EST FONDAMENTALE ET CONFIRME LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE ADAPTATIVE

L'imprévisibilité de l'avenir est fondamentale. La révision tous les six ans du plan d'aménagement des espaces marins répond quelque peu au besoin des milieux d'affaires d'avoir un cadre politique suffisamment stable et adaptatif. En effet, la sécurité juridique nécessaire doit pouvoir être assurée même à plus long terme, sans que ces droits d'usage octroyés soient tenus pour acquis : si les ressources ne servent pas (ou plus) le bien-être sociétal, l'espace donné en usage doit pouvoir être libéré pour d'autres fonctions.

BIII. PRINCIPE 3 : LA MER EST UNE DONNÉE OUVERTE EN 4 DIMENSIONS NÉCESSITANT UNE MEILLEURE UTILISATION DE LA CONNAISSANCE

La poursuite de la mise en œuvre du plan d'aménagement des espaces marins doit vivement prendre en compte les dynamiques de la mer du Nord, et ce, au-delà des frontières nationales.

En raison des changements climatiques et des perturbations dans les écosystèmes marins, il faut prendre en compte une plus grande variabilité (et d'autres

changements dans la biosphère). Pour faire face à ces changements de manière appropriée, il faut davantage valoriser notre connaissance. Les innovations technologiques permettront une approche plus dynamique avec les utilisateurs de la mer.

BIV. PRINCIPE 4 : TECHNIQUES INNOVANTES ET LEURS RÉPERCUSSIONS SUR LES SYSTÈMES ET LES FONCTIONS DE LA PBMN

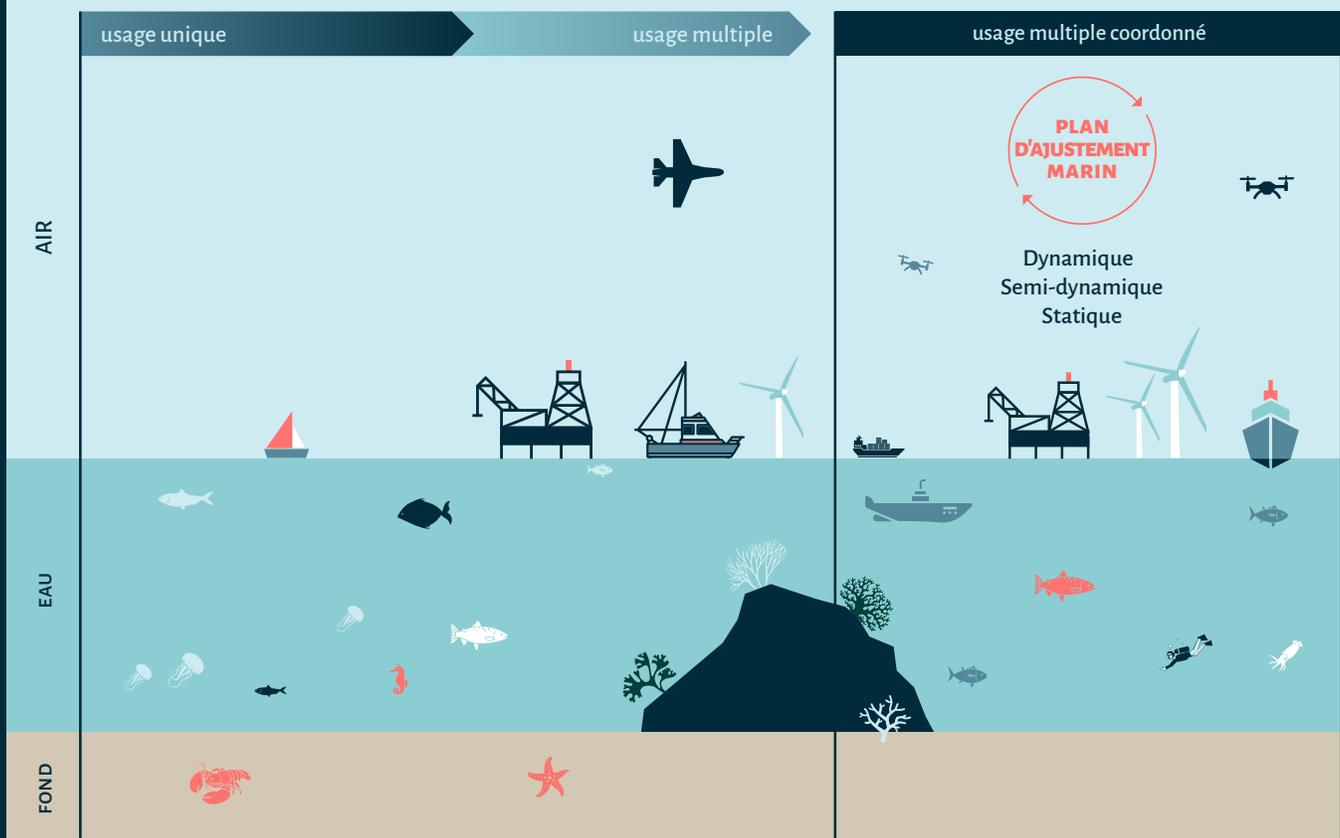
Les innovations technologiques actuelles entraînent une cascade d'innovations dans les secteurs économiques et engendrent en même temps d'importantes innovations sociales (ex. les médias sociaux et les répercussions sur le comportement sociétal), dont l'innovation politique doit absolument tenir compte. Les pionniers d'aujourd'hui (ex. énergie offshore) forment l'industrie adulte de demain. La Belgique et son industrie ont en la matière des atouts majeurs pour jouer un rôle important sur les marchés internationaux. Les techniques adaptées et innovantes nécessitent des connaissances spécifiques acquises grâce à des modules d'apprentissage adaptés. L'éducation doit également évoluer pour continuer à répondre à la demande de nouveaux profils d'emploi.

SECTEUR	TENDANCES
ÉNERGIE RENOUVELABLE	<p>Demande de zones de test offshore</p> <p>Agrandissement de l'échelle et combinaison avec l'énergie éolienne, houlomotrice et marémotrice</p> <p>Renforcement de la coopération internationale/réseau mer du Nord</p> <p>Les interconnexions ont un rôle à jouer dans le stockage de l'énergie</p> <p>Parcs éoliens multifonctionnels (aquaculture, stockage, etc.)</p> <p>Plate-forme haute tension en mer pour MOG (Modular Offshore Grid)</p> <p>Extension MOMG avec des stations de conversion offshore CA/CC</p>
DIGUE DE MER ET PROTECTION CÔTIÈRE	<p>Obtenir des éclaircissements sur ce à quoi ressemblera la digue de mer du futur et quel rôle on peut lui donner (usage multiple de l'espace)</p>
PÊCHE ET AQUACULTURE	<p>Pêche durable à faible impact visant des poissons de qualité</p> <p>Possibilité technologique pour « Pêche sur commande » avec chaîne courte vers le client</p> <p>Utilisation d'intégration et modélisation communes de données complexes</p> <p>L'aquaculture commerciale dans l'usage multiple de l'espace avec d'autres fonctions</p>
EXTRACTION DE SABLE	<p>Avec une hausse annuelle de 6%, il faudrait 8,75 millions de m³ de sable par an en 2050 (sans besoins supplémentaires à grande échelle)</p> <p>Une meilleure connaissance des dynamiques sédimentaires et des équilibres sédimentaires peut être bénéfique pour l'optimisation</p>
TRANSPORT	<p>Navires plus grands et économes en énergie</p> <p>Optimisation de l'accessibilité de tous les ports maritimes belges</p> <p>Canal d'accès supplémentaire pour le port d'Anvers ?</p> <p>Garder l'expansion spatiale possible dans les ports de Zeebrugge et Oostende</p> <p>Défis de la « navigation estuaire » de/à Zeebrugge</p> <p>Les chaînes logistiques dans les ports sont automatisées, robotisées et plus efficaces</p> <p>Les données nautiques et logistiques sont collectées dans le « cloud logistique maritime »</p>
LOISIRS	<p>Expérience de la nature, sport et détente restent centraux</p> <p>Les clubs de plage et de sport doivent continuer à investir et à se diversifier pour maintenir leur clientèle</p>
CONNAISSANCE	<p>Surveillance intelligente et observations par des capteurs et des systèmes de données plus sophistiqués</p> <p>Navires équipés de capteurs pour mesurer différents paramètres</p> <p>Base de données centrale disponible gratuitement</p> <p>Le rôle des universités et des centres d'expertise reste essentiel</p>
POLITIQUE	<p>L'approche écosystémique est un principe directeur</p> <p>Participatif et adaptatif</p>

TABLEAU 3

Quelques tendances jusqu'en 2050.

USAGE MULTIPLE DE L'ESPACE



6.3. D'ICI 2050, LE PRINCIPE DE L'USAGE MULTIPLE DE L'ESPACE SERA LA NORME POUR TOUT USAGE DE L'ESPACE DANS LA PBMN

S'efforcer d'atteindre le niveau de naturalité souhaité conduira à des services écosystémiques sains qui servent le bien-être sociétal et favoriseront la prospérité générale.

La demande actuelle d'espace en mer dans lequel ces services écosystémiques se développent crée non seulement des tensions, mais aussi des opportunités qui justifient la demande d'usage multiple de l'espace.

A. FORMES D'USAGE MULTIPLE DE L'ESPACE

Nous distinguons trois formes d'usage multiple de l'espace :

- 1 | **Dynamique**: où les activités ne confisquent que temporairement l'espace, ex. navigation.
- 2 | **Semi-dynamique**: entre une donnée statique et un utilisateur mobile, ex. entre une zone marine protégée et les loisirs.
- 3 | **Statique**: comme la zone de concession pour l'énergie renouvelable.

La tension entre les différentes fonctions d'usage dans la PBMN peut être résolue en mettant en œuvre de manière efficace et réfléchie ces formes d'usage multiple de l'espace.

Les zones maritimes belges, en particulier à la Côte, ont suffisamment de zones où l'espace ouvert offshore demeure garanti autant que possible. L'impact des activités sur le paysage est donc un point d'attention permanent au moment d'autoriser le développement MRG en mer.

L'usage unique et multiple de la mer n'est autorisé que si :

- il n'y a pas ou peu d'impact négatif, démontrable avec une évaluation d'impact par usage de l'espace, y compris l'impact cumulatif pour MRG, également en dehors des zones naturelles existantes.
- il concerne des ressources naturelles renouvelables.
- l'usage de l'espace a également été optimisé de manière optimale sur le plan climatique.
- l'usage de l'espace s'inscrit dans une **économie circulaire**.
- une analyse des risques est élaborée en tenant compte de tous les aspects sécuritaires.

Pour chaque activité (existante et nouvelle) à l'intérieur de la PBMN, il faut évaluer si elle doit se dérouler dans une zone délimitée spécifique (approche statique) ou à tout endroit répondant à des critères prédéterminés (approche dynamique).

Le principe de **l'économie circulaire** est appliqué aux équipements utilisés, c'est-à-dire prendre des décisions spatiales qui maintiennent la sécurité et la réutilisabilité des produits et de l'infrastructure construite grâce à ceux-ci dans certaines circonstances. Cela peut être fait en utilisant notamment une infrastructure qui à l'issue de la destination d'origine, reste fonctionnelle à d'autres fins souhaitées, y compris sur terre.

B. LE PRINCIPE DE L'USAGE MULTIPLE DE L'ESPACE EN L'AN 2050

L'usage multiple de l'espace doit conduire à :

- Un **usage quadridimensionnel** bien pensé de l'espace de la mer
- **Coopération transnationale et transfrontalière** sur le plan tant économique, écologique, sectoriel que scientifique
- Créer une **valeur ajoutée économique grâce à la coopération** entre les différents acteurs en mer
- Le **maintien, le développement et la restauration** de l'écosystème ou des sous-écosystèmes et des fonctions connexes
- Une harmonisation optimale de **l'interaction** entre terre et mer.

ayant pour but de :

- Assurer l'usage de la mer pour les **générations futures**
- Pouvoir anticiper les **menaces** possibles afin de protéger la sécurité de la nature, de la navigation, des résidents côtiers et autres.

7

BONNE GOUVERNANCE

Les principes fondamentaux définis ci-dessus ne peuvent être développés et appliqués que si la future politique les intègre de manière adéquate dans le processus de prise de décision politique.

Pour assurer durablement l'avenir de notre PBMN, nous avons besoin d'une **politique adaptative, transparente et participative**, avec des structures de gestion qui traitent avec souplesse les processus d'innovation en développement rapide.

A. GESTION TRANSPARENTE, ADAPTATIVE ET PARTICIPATIVE DE LA PBMN

Une politique **transparente** repose sur des connaissances scientifiques, traite soigneusement les lacunes et les incertitudes en matière de connaissances et bénéficie d'un large appui.

Cette politique doit pouvoir s'adapter rapidement et de manière **flexible** aux nouvelles évolutions et développements, sans mettre en péril la sécurité juridique nécessaire pour les investissements et les développements industriels.

La politique doit également être **participative**, demander de la coopération et des conseils quand et où cela s'avère nécessaire, être ouverte à de nouvelles aspirations et répondre à de nouveaux besoins. Le bien-être sociétal et la prospérité générale doivent toujours être primordiaux à cet égard.

B. TÂCHES ESSENTIELLES DE LA POLITIQUE VERS ET EN 2050

BI. TÂCHE PRINCIPALE 1 : ENGAGEMENT TOTAL EN FAVEUR DE LA COLLECTE ET DE LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Le développement d'une **base de données centrale**, alimentée par des informations, des données et des études provenant de la recherche privée, publique, industrielle

et sectorielle, est une priorité. Les données de cette base de données doivent - dans la mesure du possible - être accessibles au public. À cette fin, il est important d'utiliser davantage la **numérisation**.

Les lacunes dans les connaissances et les incertitudes doivent être identifiées et, si possible, complétées. Ce faisant, il faut également se tourner vers l'expertise et les développements étrangers. L'utilisation optimale des budgets de surveillance et de la coopération entre les différents centres d'expertise est essentielle à cet égard.

Les centres d'expertise, les universités et les centres de recherche ont tous un rôle important à jouer à cet égard, non seulement en tant que fournisseurs de connaissances, mais aussi en tant que canaux de transmission aux générations futures. Ces générations futures doivent être sensibilisées à la mer du Nord en tant que source unique de services écosystémiques diversifiés. Les nouveaux développements technologiques nécessitent d'autres fonctions, profils et besoins spécifiques que l'enseignement doit pouvoir fournir rapidement.

BII. TÂCHE PRINCIPALE 2 : CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE EN TRAVAILLANT AVEC LA NATURE (WORKING WITH NATURE)

Contrairement au principe du construire avec la nature (*building with nature*), où la nature est utilisée, le principe du travail avec la nature (*working with nature*) signifie que dans les développements maritimes (infrastructures), il faut toujours combiner les objectifs socio-économiques avec la **création d'une valeur ajoutée** sur le plan tant écologique, physique que sociétal. Les développements selon le principe du '*travail avec la nature*' doivent donc toujours être durables, car ils prennent comme point de départ les processus naturels et/ou offrent des opportunités pour le développement de la nature au début des plans de conception. La valeur ajoutée intégrée des services écosystémiques fournis est à cet égard prise en compte de manière maximale tout au long des développements du projet.

Dans tous les développements futurs dans la PBMN et sur les plages, il faut s'efforcer de travailler selon cette philosophie de '*travail avec la nature*' afin de rendre obsolètes toute mesure d'atténuation et de récupération par la suite.

BIII. TÂCHE PRINCIPALE 3 : RECHERCHER UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE NATIONALE ET TRANSNATIONALE

La **coopération transfrontalière** est le mot clé pour parvenir à une politique participative tant aux divers niveaux hiérarchiques qu'à l'échelle transnationale. On peut notamment poursuivre le but un plan d'aménagement des espaces marins pour l'ensemble de la mer du Nord, élaboré dans le cadre d'un processus de planification ou en harmonisant étroitement différents processus de planification nationale, en imposant préalablement la rationalisation de l'usage de l'espace. Des techniques de planification proactives et dynamiques doivent être développées. Cela nécessite :

- un passage des cartes bidimensionnelles à l'importance d'une boîte à outils d'observation et de prédiction quadridimensionnelle.
- une collaboration étroite entre les pays de la mer du Nord pour développer et gérer conjointement une infrastructure d'observation et de recherche océanographiques.
- coopération scientifique soutenue au-delà des frontières nationales pour atteindre des normes, méthodes, etc. communes.
- le développement d'un très bon système transfrontalier d'observation et de surveillance qui stimule cette gestion proactive et dynamique.

En outre, il faut élaborer une harmonisation intégrale (à 100%) des zones d'aménagement terrestres et maritimes, entre les activités terrestres impliquées dans la mer et vice versa. À cet égard aussi, une collaboration efficace entre les niveaux hiérarchiques est essentielle et il faut à chaque fois évaluer s'il est préférable d'organiser une activité particulière sur terre ou en mer. La nature de l'activité doit être déterminante à cet égard et non l'espace disponible.

Les réglementations internationales, européennes et nationales doivent en la matière être continuellement examinées quant à leur utilité pour atteindre l'objectif prédéterminé. Tout obstacle réglementaire doit pouvoir être éliminé rapidement.

BIV. TÂCHE PRINCIPALE 4 : UNE POLITIQUE ADAPTATIVE NÉCESSITE DES PROCÉDURES ADAPTÉES ET TRANSPARENTES

Comme déjà indiqué ci-dessus, il n'existe **aucun droit de propriété privée** sur l'espace en mer. Cet espace relève de la responsabilité de chacun et demeure un bien

public. Afin de répartir de manière optimale l'usage d'espaces rares en mer dans un secteur ou une zone donnés, il faut élaborer des procédures de concurrence appropriées et transparentes. Il est important à cet égard encore que le bien-être sociétal occupe la première place lorsqu'il s'agit d'équilibrer les coûts et les avantages.

De même, lors de l'octroi de permis, l'attention nécessaire doit toujours être accordée à la sécurité au sens large du terme. L'usage multiple de l'espace sera donc l'un des principaux **critères d'attribution**.

En outre, comme déjà décrit ci-dessus, **l'instrument EIE** (Évaluation des Impacts environnementaux) actuel doit être **évalué** sur le fond. Si nécessaire, il doit être adapté à un cadre d'évaluation intégrale afin de faire une distinction objective entre les activités ayant un impact significatif (= macro-impact) et les activités ayant un impact minimal attendu (= micro-impact).

La disponibilité d'un tel **cadre d'évaluation intégrale** peut aider à déterminer les effets des mesures de gestion et permet de limiter l'impact à un niveau acceptable dès la phase de conception (ex. plan de gestion des déchets). Un deuxième objectif de la révision du cadre d'évaluation devrait être axé sur la **recherche d'opportunités d'impacts positifs**, au lieu de l'objectif actuel visant à inventorier les impacts négatifs.

BV. TÂCHE PRINCIPALE 5 : POLITIQUE D'APPLICATION : MESURES PROPORTIONNÉES VISANT DES OBJECTIFS LÉGITIMES

Définir et rechercher une naturalité souhaitée et «travailler avec la nature » doit également s'accompagner d'une application stricte des réglementations environnementales et maritimes (adaptées) sur terre et en mer, en tenant compte du fait que cette réglementation environnementale évolue avec les perspectives futures, les opportunités et les défis de la mer (du Nord).

Les services répressifs compétents devraient donc aussi être suffisamment formés pour agir contre les infractions à la législation environnementale et maritime. Des formations spécialisées doivent être développées et proposées au sein des nouvelles structures de gestion.

En élaborant de nouvelles politiques, un système efficace de sanctions administratives jouera un rôle crucial dans la lutte contre l'impunité.

8

POSTFACE

Cette Vision à long terme mer du Nord 2050 a expliqué les principes fondamentaux qui peuvent être considérés comme essentiels pour pouvoir profiter pleinement en 2050 de tout ce que notre mer du Nord a à offrir en termes économiques, culturels, naturels, récréatifs, etc.

Cet énoncé de vision ne peut être créé que grâce aux efforts et à la coopération des intervenants, des parties prenantes, des organisations, des administrations et des citoyens, ayant tous une passion commune : notre mer du Nord.

L'une des principales conclusions à l'issue du parcours qui a précédé la rédaction du texte est la grande valeur ajoutée qui se cache dans la **large représentation dans les groupes de travail principaux** et la **possibilité d'harmonisation entre les intervenants issus de différents domaines**. À cet égard, ce parcours peut certainement être considéré comme un exemple de bonne pratique visant à rationaliser d'autres processus politiques grâce à une telle approche participative et étayée scientifiquement.

Les développements rapides qui se déroulent actuellement dans, sur et autour de la mer du Nord m'ont amené, en tant que Secrétaire d'État pour la mer du Nord, à décider qu'il convient de poursuivre la dynamique unique qui a été créée dans le cadre de ce projet.

En concertation avec OD Natuur/RBINS et VLIZ, j'ai donc décidé de mettre en place le **ThinkTankNorthSea**⁷ dont l'objectif est triple :

- Élargissement du soutien et harmonisation des thèmes relatifs à la mer du Nord
- Un vivier pour former une vision sur la mer du Nord
- Formuler des conseils étayés scientifiquement pour des thèmes liés à la mer du Nord.

7. Pour plus d'informations, voir www.thinktanknorthsea.be

L'objectif est de lancer un appel annuel pour des thèmes via le site Web et des mailings et de mettre en place des groupes de travail sur les thèmes retenus ou d'organiser des ateliers, des après-midi d'étude et/ou d'autres événements.

Pour le fonctionnement de ce groupe de réflexion, j'ai déjà libéré un premier budget de démarrage et OD Natuur/RBINS et VLIZ contribueront également à travers le déploiement d'effectifs.

En tant que Secrétaire d'État pour la mer du Nord, je dois élaborer et mettre en œuvre une politique réfléchie. En tant que scientifique, je ne puis que baser cette politique sur la connaissance scientifique et la justification objective. C'est donc aussi mon souhait le plus cher que les futurs décideurs politiques continuent à soutenir les décisions concernant notre précieuse mer du Nord sur la voie que j'ai empruntée par cet énoncé de vision.

J'invite donc cordialement tout le monde à continuer à s'engager pour notre mer du Nord, car ensemble nous en savons plus et une mer de savoirs mène à une mer de possibilités pour un avenir bleu durable.

Philippe De Backer
Secrétaire d'État pour la Mer du Nord



www.thinktanknorthsea.be